

FONCIERE EURIS

Société anonyme au capital de 149.648.910 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
702 023 508 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2008

Compte rendu

- 21 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 5 juin 2008 à la Résidence Maxim's 42, avenue Gabriel, 75008 Paris, détenant 9 352 073 actions sur les 9 725 627 actions ayant le droit de vote.

- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2007 ainsi que le dividende de 3,15 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat de l'ensemble des administrateurs et a nommé Monsieur Jean-Louis BRUNET en qualité de nouvel administrateur.

L'Assemblée Générale a par ailleurs autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a en outre autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société Foncière Euris et des sociétés liées.

Résultat des votes

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : *Virement du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves »*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,72 % voix pour et 2,28 % voix contre.

Sixième résolution : *Ratification de la nomination d'un censeur (Jean-Louis BRUNET)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,72 % voix pour et 2,28 % voix contre.

Septième résolution : *Ratification de la nomination d'un administrateur (Finatis)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Pierre FERAUD)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Nicolas BILLAUD)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Claude BOURDAIS)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Michel DUHAMEL)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Bernard FRAIGNEAU)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Marie GRISARD)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Euris)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Finatis)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution : *Nomination d'un nouvel administrateur (Jean-Louis BRUNET)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dix-septième résolution : *Fixation du montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dix-huitième résolution : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 95,59 % voix pour et 4,41 % voix contre.

Dix-neuvième résolution : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Vingtième résolution : *Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuite aux salariés et aux mandataires sociaux de la société Foncière Euris et des sociétés liées*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,72 % voix pour et 2,28 % voix contre.

Vingt-et-unième résolution : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.